

## MOTION

### « NIVEAU D'INCARCERATION »

*Assemblée Générale Bordeaux, le 17 mai 2019*

L'ANVP réunie en Congrès les 17-18 et 19 mai à Artigues près Bordeaux, tient à exprimer sa grande préoccupation devant l'augmentation sans frein de l'incarcération et de son corollaire, la surpopulation carcérale.

Au 01/04/2019, le nombre de personnes incarcérées s'élève à 71.828, chiffre jamais atteint, pour 61.010 places disponibles, 1.636 matelas au sol. Près d'un détenu sur trois n'est pas jugé (20.852 sur 71.828), part qui ne fait que grimper d'année en année. En Maison d'arrêt, dont le surpeuplement atteint 138,2% (140 personnes dans 100 places), les « prévenus » représentent 42,3% des détenus.

Elle rappelle qu'à l'automne 2017, elle avait alerté tous les parlementaires sur les risques susceptibles d'être générés par la proposition de loi votée par le Sénat, dans son souhait de supprimer les aménagements de peine de moins de deux ans. Il lui avait alors été répondu que « la loi à venir en tiendrait compte ».

Elle demande à la Ministre de la Justice de veiller à ce que les juges s'approprient sans délais, les dispositions nouvelles de la loi du 23 mars 2019 permettant les alternatives à l'incarcération pour des peines inférieurs à un an, car le non aménagement des peines de un an à deux ans, va venir aggraver la situation à très court terme.

Elle demande à l'Administration Pénitentiaire de tout mettre en oeuvre pour que les travaux avec les personnes incarcérées en vue d'élaborer un projet pour un retour positif dans la société soient engagés immédiatement, dès le début de l'incarcération, de sorte à augmenter les possibilités d'aménagement de peines.

Paul Marconot,  
Président

